

DOSSIER DE RÉINSCRIPTION

Ce dossier est à rapporter au professeur principal le : mardi 30 Mai 2023

Il est rappelé que l'inscription d'un élève dans un collège est annuelle. La réinscription est donc obligatoire. Suivez bien les présentes instructions, pour n'oublier aucun document. N'oubliez pas de faire les photocopies des documents demandés. Dossier à remettre à votre enfant qui procèdera lui-même à sa réinscription avec le reste de sa classe.

DOCUMENTS A REMPLIR

- Fiche renseignements : feuille double à corriger en rouge si besoin et signer
- Fiche vie scolaire : feuille bleue.
- Fiche d'urgence : feuille jaune : à compléter et à corriger en rouge si besoin et signer
- Autorisation prise de vue et photographie scolaire : feuille bleu clair.
- Fiche infirmerie : feuille rose
- Fiche restauration scolaire : feuille vert.

PIECES A FOURNIR

- RIB àagrafer à la feuille verte.
- 2 photos d'identité récentes, portant au verso ses : nom, prénom et niveau de classe.
- Un chèque de 12€ à l'ordre du Foyer Socio-Educatif (facultatif).
- Copie du carnet de santé : pages vaccination.
- Attestation d'assurance pour l'année 2023-2024.

Uniquement si changement :

- divorce ou séparation : copie du jugement ou accord à l'amiable précisant la garde de l'enfant.
- 2 pièces attestant du domicile
- Photocopie complète du livret de famille

La constitution des classes répond à des critères pédagogiques avant tout. Les demandes des familles pour convenance personnelle ne pourront être prises en compte. Seules les situations antérieures de conflit ou de harcèlement seront considérées pour éviter de recréer de telles situations au sein d'une classe. Dans ce cas les parents devront se manifester auprès du professeur principal ou de Mme la CPE.